

# **RAPPORT MORAL**

**Année 2014**



## Rapport moral de l'association Minga – AG du 12 avril 2015

Depuis la dernière AG qui s'est tenue à Marseille, nous avons suivi plusieurs décisions :

**- Modifier les conditions d'adhésion pour être plus ouverts,** plus accueillants, et manifester l'enthousiasme que peut générer notre projet pour susciter l'envie de nous rejoindre. Pour être plus cohérent aussi, avec ce que l'on fait et défend, en actant que les permanents de l'association puissent être aussi partie prenante de sa gouvernance, s'ils le souhaitent.

**- Mieux faire vivre la démocratie en interne** en étant plus réaliste sur le fait d'organiser 2 rencontres-AG par an de manière décentralisée, alors que l'aménagement du pays rend difficile les déplacements vers ou à partir de certains territoires. A défaut d'être plus nombreux, au regard des moyens, dans l'intérêt des uns des autres, se rencontrer à Paris reste donc plus raisonnable.

**- S'engager aux côtés des adhérents** qui se sont rencontrés lors de la dernière AG — Daniel d'Ekitour et Prosper de Hôtel du Nord — et ont lancé depuis **un projet de coopérative de tourisme social urbain**, qui participe au développement économique des métiers et des activités de production exercées sur les territoires visités. Soutenir aussi l'action que cela inspiré pour relancer une dynamique locale autour de Minga Paris Metropole dans des régions où les projets (d'aménagement urbain notamment... ) s'adressent malheureusement plus aux institutions qu'aux besoins de la population qui y habite et travaille.

- Préciser et partager à cette occasion **l'intérêt que nous portons à la « Convention Faro » du conseil de l'Europe qui réaffirme la valeur sociale du patrimoine culturel** et

encadre des actions qui contribuent au renforcement de la démocratie et à faire face à la montée des idéologies xénophobes qui traversent les clivages partisans en Europe. Une implication qui a d'ores et déjà suscité le souhait de l'association des villes d'arts et d'histoire de Bretagne de signer cette convention, ce qui va peut-être entraîner la signature de la région Bretagne. Cela a permis également d'ouvrir des perspectives de partenariat avec la ville de Châtelleraut sur des problématiques de rénovation urbaine qui associent les habitants.

**- Intensifier le nombre des prestations autour de la coopérative de formation** tout en assumant la promotion du catalogue et la gestion de l'activité. L'objet de la coopérative étant de produire de la connaissance transférable et partageable en partant de la pratique des professionnels engagés à construire une économie équitable, son activité s'inscrit pleinement dans Minga. Mais l'évolution réglementaire de la formation professionnelle applicable depuis janvier 2015 et les délais de paiement importants des organismes collecteurs (OPCA) pèsent financièrement et administrativement sur l'association, si bien que la création d'une structure autonome devient une priorité. Cette coopérative est un moyen d'accompagner de nombreux professionnels tout en favorisant la reconnaissance de leur métier via un plus large partage des savoirs et savoir-faire qui y sont liés. Elle est également attendue par les acteurs publics qui sont de plus en plus critiques vis à vis des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise. Centrés sur les questions de mise en marché, ces derniers font vite l'impasse sur les questions liées aux modes de production, aux compétences métier, aux besoins d'investissement.... Cette coopérative est enfin l'occasion de nouer des relations avec le milieu de la recherche scientifique.

## Rapport moral de l'association Minga - AG du 12 avril 2015

- **Associer formellement Minga à la coopérative « Point carré »** dont nous avons accompagné la création, dans la suite des nombreuses implications de l'association sur le territoire de la Seine-Saint-Denis en matière de soutien aux métiers de la création artisanale (Foire des savoir-faire solidaire). Les travaux de rénovation du bâtiment vont démarrer prochainement pour laisser place à un lieu de commerce, de co-working et à un fab-lab qui s'organise notamment autour du partage de machine-outil numérique.

- **Ouvrir un débat sur l'articulation des enjeux liés au développement de l'artisanat et à celui des outils numériques;** l'emploi de ces machines-outil permettant de poser la question de l'accès au code source des logiciels utilisés, en sorte que ces outils puissent répondre en permanence aux besoins des travaux des usagers, professionnels ou particuliers. Le développement des performances de ces machines-outils risque en effet de se faire par des « enclosures » qui interdisent l'accès à ces codes sources — comme ailleurs, des brevets privatisent le vivant (cf. lutte pour un plus large accès aux semences paysannes). Que ce soit dans le cadre du "Point carré" ou celui d'autres chantiers (la coopérative de tourisme s'organisera notamment autour de la création d'une plate-forme d'échanges numérique), le **dialogue entre des informaticiens et des usagers à propos de l'accès, de la propriété et de la finalité des outils numériques est fondamental pour produire du "commun"**.

- **Relever le défi d'organiser une convention d'affaire entre professionnels de l'alimentaire à 2 pas de Paris,** ce qui, au regard des spécificités du territoire, n'était pas acquis d'avance. Mais « Alimentation générale » a été un succès. Elle a associé un certain nombre d'adhérents à Minga et elle a favorisé de nouvelles opportunités de

collaboration, entre acteurs économiques et avec les collectivités du territoire d'Est-Ensemble.

- **Initier une dynamique de regroupement local autour de Minga,** en mobilisant les adhérents, partenaires et sympathisants de l'organisation sur la ville de Poitiers qui a été pionnière sur des sujets tels que les conventions d'affaires et les actions alimentaires. Cela a été **le lieu d'un premier débat pour vivre, en interne, le positionnement de Minga.** Elle a permis de dialoguer sur ce à quoi ce positionnement nous engage, et de montrer que cela est moins simple qu'il n'y paraît ; le fait d'avoir participé à des actions ensemble, aussi pertinentes soient-elles, ne suffisant pas à partager un projet en commun.

- **Marquer notre positionnement dans le monde du travail et des métiers, en faire un thème de convergence interprofessionnelle,** en nous engageant auprès d'acteurs qui souhaitent renforcer leurs droits pour bien faire et vivre de leur travail; le nombre d'initiatives partant du terrain nous montrant par ailleurs qu'une mutation profonde du monde professionnel et de la manière dont les acteurs souhaitent s'organiser à l'avenir est en cours. Minga a soutenu pour sa part :

- le syndicat des pêcheurs à pieds de rives de Bretagne, dont un de nos adhérents est membre, pour faire face aux logiques administratives de l'État qui dérégule la filière aux profits des multinationales.
- les membres de « *Fairefrance* » qui produit et promeut du lait équitable dans un contexte très difficile de chute des cours du lait liée à la fin des quotas laitiers; leur initiative quant à vendre le litre de lait à un prix juste (tenant compte des contraintes de productions et du travail des éleveurs) ne pouvant

## Rapport moral de l'association Minga – AG du 12 avril 2015

être qu'une entreprise difficile, mais non moins pertinente.

- les détaillants indépendants du secteur du prêt-à-porter textile qui luttent contre les soldes flottantes; le maintien d'un tissu de détaillants multi-marques étant déterminant pour maintenir celui de la création artisanale dans le secteur de l'habillement.
- la dynamique de création d'une union des artisans semenciers de variétés paysannes, qui mobilise 2 de nos adhérents — Jardin'envie et Graines del Pais — pour faire reconnaître leur métier dans la filière alimentaire, faire face au lobby des grandes firmes semencières et aussi au secteur bio qui prend trop peu en considération ces enjeux de métiers.

- **Continuer de défendre notre positionnement dans le monde de l'ESS, en tentant de l'ouvrir aux mondes du commerce indépendant et de l'artisanat**, mais cette démarche n'a pas vraiment rencontré d'écho favorable. **Si elle reste porteuse de valeurs humanistes, l'ESS semble en effet peu portée vers un projet de société démocratique.** Inquiétée par la remise en cause du statut des sociétés de personne (coopérative, mutuelle, association), la réaction de l'Économie sociale face à l'offensive du social business a été jusqu'à présent défensive. Quant à l'économie solidaire, sans discuter de la qualité de certaines pratiques très intéressantes, la baisse tendancielle des financements publics ne fait que renforcer une approche sectorielle; la fragilité économique des acteurs les rend d'autant plus sensibles à l'idéologie du social business. La loi sur l'ESS adoptée cette année, et qui était censée accompagner son « changement d'échelle », n'a fait que maintenir finalement sa culture

corporatiste, fondée sur les statuts formels sans considération pour les pratiques réelles de gouvernance et d'activité, facilitant les conditions d'accès des ressources publiques aux entreprises qui adoptent les logiques du social business, confiant à l'État le monopole de dire ce qui relève ou non de l'utilité sociale d'une entreprise.

De plus, cette loi sur l'ESS a été votée dans un contexte de régression réglementaire en matière de transparence économique qui revient à protéger les intérêts des start'up (suppression de l'obligation légale de publication des comptes, et tentative parlementaire, heureusement avortée sous la pression des médias, de la « protection du secret des affaires »). L'on peut retenir aussi le projet de loi qui concernait le «devoir de vigilance des sociétés-mères» qui a été torpillé au nom de la défense de l'emploi et de la relance de la croissance. Ce projet était issu d'un groupe de travail parlementaire qui avait associé les syndicats à la suite du drame de Rana plaza au Bangladesh. Il visait à responsabiliser les entreprises multinationales dans leurs relations avec leurs sous-traitants .. Enfin, le recours à l'article 49.3 de la constitution a permis au gouvernement de faire passer le projet de loi Macron, sans vote du parlement... C'est dans ce contexte politique que nous avons trouvé pertinent de réaliser 200 tabliers de cuisine « alimentons-nous, alimentons la démocratie », en lin et coton bio, dont la fabrication a été réalisée par l'atelier Mode estime, adhérent de Minga.

L'enjeu reste de **faire bouger les représentations, de casser les stéréotypes et de relier les « Entrepreneur-travailleurs »**. Mais ouvrir le champ de l'ESS aux mondes des petites entreprises du commerce et de l'artisanat reste, de plus, une volonté peu partagée par une culture militante de gauche qui considère que c'est seulement dans le monde du salariat qu'il faut

## **Rapport moral de l'association Minga - AG du 12 avril 2015**

s'inscrire pour s'assurer une protection sociale de qualité et défendre le monde du travail. Les engager à se placer aussi du côté des entrepreneurs indépendants rencontre d'autant moins d'écho que, dès que les acteurs réussissent, cela revient pour eux à se placer ipso facto du côté du "patronat". La relation d'employeurs reste pourtant un sujet important, difficile et douloureux, freinant les ambitions de développement. Et revendiquer **un régime de protection sociale universel, même si cela suscite forcément des réserves, n'a jamais été autant d'actualité face à l'incurie de gestion des caisses spécifiques du RSI et de la MSA.**

Le choix que nous avons fait de nous concevoir comme une organisation de producteurs d'intérêt général, en cohérence avec notre conception des métiers, oblige au dialogue et à la remise en cause d'une vision politique qui considère que l'État serait à lui seul garant de l'intérêt général et que les corps intermédiaires ne seraient là que pour relayer les politiques du gouvernement. Notre soutien aux avocats sur la question de l'aide juridictionnelle a aussi été une façon de marquer que, pour Minga, les corps intermédiaires participent du soutien de l'État de droit, là où la politique du gouvernement la remet en cause.

- **Mobiliser et trouver des ressources pour assurer les divers engagements de Minga, la gestion administrative et la vie démocratique de l'association,** a suscité une charge de travail importante pour l'équipe des permanents qui atteint ses limites. D'autant plus qu'elle est réalisée au titre d'une modération salariale assumée qui ne peut devenir une norme de rétribution professionnelle, qui ne permet ni l'évaluation objective du travail, ni une progression professionnelle. Le mode collaboratif élaboré chemin faisant, exigeant une grande autonomie et

discipline individuelle, n'est pas totalement satisfaisant. Cela a conduit à avoir une réunion qui associe les permanents et les administrateurs pour commencer à voir comment fonctionner autrement, notamment en externalisant les activités de prestations de services de Minga (accompagnement, formation, conseil) à travers la création de la coopérative de formation pour une économie équitable.

- **Relancer une dynamique de communication** en déclinant le travail entamé depuis la création de notre logo, avec la production d'ouvrages et de supports de promotion qui marquent mieux notre positionnement. Ce travail nous a aidé à formuler un message qui soit plus lisible (nous sommes producteurs d'intérêt général !) pour participer au salon bio Marjolaine. Celui-ci a été l'occasion de communiquer sur l'évolution de Minga auprès de partenaires qui nous sont proches, de rencontrer quelques uns de nos adhérents, de répondre aux sollicitations et d'attiser la curiosité de professionnels. Mais cela a été aussi l'occasion de mesurer la faiblesse de nos forces militantes en région parisienne et d'acter, là encore, le besoin de développer nos ressources notamment à travers une politique d'adhésion renforcée.

Nous sommes d'ores et déjà rejoint cette année par de nouveaux adhérents. Nous ne pouvons que nous en réjouir et encourager cette dynamique.

Notre positionnement suscite autant d'enthousiasme que de projets et cela ouvre des perspectives qui induisent forcément une réorganisation interne de l'association, pour mieux développer notre organisation.

Un partage plus systématique des actions entreprises et des ambitions portées par les adhérents peut en tous cas amener à relever l'intérêt général que servent leurs initiatives et susciter ainsi encore davantage l'adhésion.

**Le conseil d'administration de Minga**